



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0390**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Appel à projets plan de paysage - Approbation d'une convention entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour une aide à la Métropole

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

**Commission permanente du 22 février 2021****Décision n° CP-2021-0390**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à projets plan de paysage - Approbation d'une convention entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour une aide à la Métropole**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole travaille depuis près de 30 ans à une meilleure prise en compte du paysage dans ses projets d'aménagement et d'urbanisme. Elle a ainsi développé une Charte de l'arbre qui fédère de nombreux acteurs publics, privés et associatifs du territoire autour d'objectifs de protection de la trame verte et de renaturation. Plus récemment, elle développe le plan Canopée, déclinaison opérationnelle de la Charte de l'arbre hybridée aux objectifs d'adaptation de son plan climat.

L'opportunité de la démarche "plan de paysage" portée par l'Etat au travers du ministère de la transition écologique est de pouvoir approfondir cette approche pluridisciplinaire et prospective sur un territoire plus vaste et avec une gouvernance élargie. L'attente formulée dans la démarche porte sur le défi de la transition des territoires vers des modèles plus durables en s'appuyant sur la prospective, l'innovation et l'expérimentation.

La démarche se propose de répondre aux défis de la transition, de faire du paysage un outil de réflexion sur l'évolution d'un territoire et de correspondre au questionnement de la Métropole autour de l'évolution qualitative et quantitative de la trame verte en secteur patrimonial. La gouvernance proposée qui vise à associer les citoyens comme acteurs de la réflexion fait également partie des objectifs de la Métropole. Enfin le réseau "Club plans de paysage" peut permettre de s'ouvrir et de partager d'autres idées ou approches autour de ces questions.

La Métropole et l'Agence d'urbanisme disposent de nombreux éléments d'études, d'enquêtes et de caractérisation de l'histoire, de l'évolution du territoire et de ses usages. Cependant la question du paysage n'a pas été suffisamment approfondie et croisée dans une analyse transdisciplinaire. De plus la question de l'évolution du territoire et de son adaptation au changement climatique reste un champ d'étude encore vierge. C'est cette approche pluridisciplinaire et prospective que la Métropole souhaite approfondir au travers du projet "Paysage patrimonial en transition".

Ce projet sur le territoire métropolitain se veut ainsi une projection dans le temps qui permette d'imaginer plusieurs futurs, plusieurs identités des paysages, afin de pouvoir les confronter à la réaction, à l'acceptation d'un large public (décideurs, urbanistes, architectes, paysagistes, grand public, etc.).

Les conclusions retenues permettront d'orienter les orientations d'aménagement du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) mais aussi d'alimenter les objectifs en matière de paysage des programmes d'aménagement des espaces publics de la Métropole, notamment en secteur sauvegardé.

## II - Projet

La démarche est portée par la Métropole et associera les Communes du périmètre d'étude, à savoir Lyon, Caluire et Cuire, Sainte Foy lès Lyon et La Mulatière. Le pilotage de cette étude sera organisé par la Métropole. La définition des objectifs, le choix des prestataires et les décisions stratégiques seront débattus de manière collégiale dans différentes instances de pilotage élargies aux partenaires.

La Métropole dispose des compétences d'expertise pour le pilotage de cette étude mais souhaite s'entourer de partenaires et prestataires extérieurs qui permettront d'apporter expertise et diversité de points de vue. Elle souhaite notamment associer des experts de l'Agence d'urbanisme, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), mais aussi faire appel, par voie de consultation, à une équipe pluridisciplinaire réunissant urbanistes, paysagistes, historiens, climatologues, botanistes, anthropologues, sociologues, designers, etc. Des experts extérieurs (notamment Plante & Cité, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Céréma), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le service territorial de l'architecture et du patrimoine (SDAP) seront associés à la démarche lors de séminaires annuels de restitution et d'orientation de l'étude.

Le projet sera mené en dialogue avec les acteurs du territoire et des ateliers d'échanges avec des groupes d'habitants seront envisagés, afin de tester les hypothèses et les pistes de solutions envisagées.

Enfin, des échanges pourront être organisés avec d'autres territoires pilotes engagés dans ce type d'étude prospectives de transition paysagère à l'échelle régionale, voire nationale ou internationale.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention à passer avec l'État pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la Métropole dans le cadre de l'appel à projets plan de paysage pour le financement des études relatives à ce projet qui permettra d'alimenter les réflexions liées à l'élaboration d'un plan nature ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DECIDE

**1° - Approuve** la convention à passer avec l'État pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la Métropole dans le cadre de l'appel à projets plan de paysage pour le financement d'une étude.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P27O2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.**